



Avec l'aide financière de :



Réalisation de :



En collaboration avec :





L'organisation

La mission

Le mandat

Le projet

La mission

Dans une perspective de prospérité inclusive et par une action concertée, la Commission des partenaires du marché du travail :

- oriente les interventions en matière de main-d'œuvre et d'emploi, particulièrement celles favorisant l'adéquation entre l'offre de formation, les compétences de la main-d'œuvre et les besoins du marché du travail;
- contribue au développement, à la reconnaissance et à la mise en valeur des compétences de la main d'œuvre en fonction des besoins actuels et futurs du marché du travail.

Avec
l'aide
financière
de :



Réalisation
de :



En
collaboration
avec :



[L'organisation](#)[La mission](#)[Le mandat](#)[Le projet](#)

Le projet

En suivi à la résolution de la séance ordinaire de la Commission des partenaires du marché du travail du 16 septembre 2015 qui confirme que les membres de la Commission ont accepté qu'une formation pour superviseurs, basée sur la norme compagnon, soit développée conjointement par la Fédération des commissions scolaires du Québec et la Fédération des cégeps, préalablement à l'entrée en vigueur du programme incitatif pour l'accueil de stagiaires en formation professionnelle et technique, la FCSQ a déposé un projet dans le cadre du programme Initiatives de la Commission.

Ce document a été produit avec la collaboration de représentants de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), de la Fédération des cégeps, de l'Association québécoise de l'alternance études-travail (AQAET) et de la Société de formation à distance (SOFAD).

Ce projet est composé de deux volets complémentaires : le référentiel de compétences et la formation des superviseurs s'y rattachant.

[Le référentiel de compétences](#)[La formation](#)[L'objectif](#)

Avec
l'aide
financière
de :



Réalisation
de :



En
collaboration
avec :





Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences vise la fonction de superviseur de stagiaires en milieu de travail lorsqu'une entente est convenue entre des entreprises et le milieu de l'éducation, dans le cadre du programme incitatif de la CPMT.

Les entreprises qui déposent une demande de subvention pour couvrir une partie des frais liés à la préparation et à l'accueil des stagiaires doivent s'engager à permettre à chaque superviseur de stagiaires en milieu de travail de participer à une formation qualifiante, encadrée par le milieu de l'éducation, reconnue par l'octroi d'une attestation de compétences à la suite de la formation théorique en ligne et de la formation pratique en milieu de travail d'une durée de 70 heures, dont 7 heures en mode coaching par une enseignante ou un enseignant désigné par le milieu de l'éducation.

[L'organisation](#)[La mission](#)[Le mandat](#)[Le projet](#)

La formation du superviseur de stagiaires en milieu de travail se déroule en mode d'autoformation accompagnée, ce qui donne une grande flexibilité dans la durée et le déroulement de la démarche, selon le rythme d'apprentissage du superviseur et le milieu de travail.

La démarche implique une formation de base formelle en ligne devant être commencée avant le début du stage et un accompagnement sous forme de coaching, par le personnel enseignant, lors des interventions pratiques avec le stagiaire. Le parcours d'apprentissage est réalisé à l'aide d'outils d'apprentissage en ligne, interactifs, autoportants et multiplateformes et par l'accompagnement d'un enseignant-coach, spécifiquement dans la pratique de supervision. La formation place le superviseur en séquences d'apprentissage, d'autoévaluation et de transfert successifs avec accompagnement.

Ainsi, le contenu de formation et le matériel d'apprentissage sont regroupés dans un environnement numérique d'apprentissage qui rassemble en un seul lieu l'ensemble des éléments du contenu de formation, ce qui assure une standardisation de la formation reçue, et soutient une démarche autodirigée dans laquelle l'enseignant-coach joue un rôle important d'accompagnateur.

Le caractère autoportant de la formation permet au superviseur de réaliser des apprentissages de base de façon plus autonome. La plateforme technologique prend en charge le suivi des apprentissages du superviseur dans les divers modules en consignand ces informations à son dossier d'apprenant. Cette première phase de formation théorique diminue l'intervention de l'enseignant-coach, celle-ci visant plus particulièrement une deuxième phase : l'accompagnement de la mise en application des notions acquises.

Cette deuxième phase est constituée des visites en entreprise de l'enseignant-coach pour un total de 7 heures s'échelonnant tout au long du parcours de formation pratique du superviseur, à l'intérieur des 70 heures de formation pratique obligatoires.



L'objectif

L'objectif est de former, soutenir et accompagner le superviseur afin qu'il acquière toutes les compétences inscrites dans le programme de formation « Supervision de stagiaires en milieu de travail » pour les métiers et professions requérant de la formation professionnelle (FP) ou technique (FT) dispensée par un établissement d'enseignement du Québec au niveau secondaire et postsecondaire.

Au terme de sa formation théorique en ligne et pratique avec accompagnement d'un enseignant-coach, le superviseur devra être capable de :

- Rendre compte des compétences maîtrisées par le stagiaire et ses besoins d'apprentissage en milieu de travail ;
- Planifier et organiser la mise en œuvre du plan d'apprentissage selon les spécifications de l'enseignant-coach et selon le programme d'études ;
- Transmettre les compétences liées au métier ou la profession selon le programme d'études du stagiaire ;
- Soutenir le stagiaire dans sa pratique et suivre sa progression ;
- Rendre compte de la progression du stagiaire dans son processus d'acquisition de compétences en milieu de travail ;
- D'interagir avec le stagiaire et l'enseignant-coach : communiquer, rendre compte, etc ;



Le mandat

Un comité de travail a été mis sur pied pour assurer la coordination du projet, s'impliquer dans l'élaboration du programme de formation, de même que pour valider la conception et la production du site de formation en ligne.

Au terme du développement de l'offre de formation, le mandat du comité s'est élargi au déploiement de celle-ci auprès des clientèles ciblées : les entreprises. Ces efforts de déploiement visent à faire connaître l'offre, à susciter l'usage auprès du plus grand nombre d'entreprises en mettant à contribution les services aux entreprises du réseau de l'éducation (professionnel, technique et universitaire), et ce, en travaillant étroitement avec le réseau des chambres de commerce du Québec et tout autre partenaire du marché du travail.

Le mandat

Les membres

La mise en œuvre

Avec
l'aide
financière
de :



Réalisation
de :



En
collaboration
avec :





Le mandat

Les membres

La mise en œuvre

Les membres

À titre de dépositaire de l'initiative de développement d'un référentiel de compétences et d'une offre de formation pour les superviseurs de stagiaires en milieu de travail à la CPMT, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) a assuré la coordination du comité de travail composé de représentants des membres suivants :

- Fédération des cégeps ;
- Association québécoise de l'alternance études-travail (AQAET) ;
- Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec (SOFAD).



La mise en œuvre

Le programme de formation

Le programme de formation a été développé sous la coordination de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), par une équipe de conception et de rédaction et grâce à la collaboration de nombreux collaborateurs des milieux de l'éducation et du travail :

La conception et la production

Sous la direction du comité de travail, la conception et la production ont été réalisées par la SOFAD qui a mis à contribution une équipe professionnelle multidisciplinaire :

La validation pédagogique

Un comité de validation pédagogique a été mis en place et a pris connaissance des modules de formation pour soumettre à la SOFAD ses commentaires et suggestions. L'ensemble des éléments recueillis ont été pris en compte en se donnant comme règle de conduite d'adapter les contenus et le traitement numérique en fonction des besoins de la clientèle cible : les superviseurs en milieu de travail occupant un métier ou une profession dont la formation est issue de la formation professionnelle ou technique de niveau secondaire ou postsecondaire, et ce, dans l'ensemble des secteurs d'activité économique.



L'attestation de compétence

Au terme des 20 heures de formation théorique en ligne et des 70 heures de formation pratique en entreprise (dont 7 heures de coaching par le personnel enseignant d'un Service aux entreprises), le superviseur obtiendra, à son nom, une attestation de compétences confirmant qu'il a suivi avec succès la formation Supervision de stagiaires en milieu de travail.

L'attestation de
compétence

La formation
théorique en ligne

La formation
pratique en
entreprise

Les modalités
administratives

Le mécanisme
d'octroi de
subventions et
crédits d'impôt

Avec
l'aide
financière
de :



Réalisation
de :



En
collaboration
avec :





L'attestation de
compétence

La formation
théorique en ligne

La formation
pratique en
entreprise

Les modalités
administratives

Le mécanisme
d'octroi de
subventions et
crédits d'impôt

La formation théorique en ligne

Visite guidée ▶

Sommaire de la formation ▼

La formation en ligne traite des notions théoriques liées à la supervision de stagiaires en milieu de travail. La durée prévue est de 20 h pour compléter cette partie en ligne qui comprend le contenu en textes et en vidéos, des activités interactives, des autoévaluations et une boîte à outils pour les superviseurs.

Contenu :

2 modules de formation obligatoires :

- Superviseurs de stagiaires
 - La fonction
 - La communication
 - Le soutien à l'apprentissage
 - La modélisation
 - Le bilan des apprentissages
- Stagiaires :
 - Les profils de stagiaires
 - Les besoins des stagiaires

2 modules informatifs :

- Personnel enseignant
- Carnet de stage

La boîte à outils, qui comprend tout le contenu de la formation sous forme de vidéos et plusieurs documents et vidéos complémentaires très utiles pour les superviseurs.

La visite guidée, qui explique aux utilisateurs comment naviguer dans la formation.



L'attestation de compétence

La formation théorique en ligne

La formation pratique en entreprise

Les modalités administratives

Le mécanisme d'octroi de subventions et crédits d'impôt

La formation pratique en entreprise

La formation pratique en milieu de travail fait partie du plan de formation visant l'obtention d'une attestation de compétence par un établissement d'enseignement.

Les paramètres

La formation pratique en milieu de travail vise à mettre en pratique la théorie et à développer l'expérience concrète dans des tâches réelles liées au métier du superviseur et de son stagiaire.

L'entreprise doit communiquer avec un service aux entreprises (SAE) d'un établissement scolaire, selon le programme d'études visé par la formation du stagiaire, et confirmer l'accueil d'un stagiaire qui sera supervisé par le superviseur en formation.

Le programme de formation est d'une durée totale de 90 heures, dont 70 heures de formation pratique devant être effectuées en milieu de travail. La formation pratique consiste à placer le superviseur dans un contexte réel de supervision de stagiaire, et ce, en lien avec un programme de formation d'un établissement d'enseignement de formation professionnelle ou technique.

Dans le parcours de formation pratique, 7 heures doivent être réalisées dans une approche de coaching effectuée par l'intervenant (personnel enseignant) d'un centre de formation professionnelle ou d'un cégep, selon le programme de formation concerné.

Un protocole de stage spécifie les rôles et responsabilités des intervenants impliqués dans le processus de formation : le stagiaire, le superviseur et le responsable de l'établissement de formation. Dans ce contexte, le superviseur en formation est encadré et accompagné afin de soutenir le développement de ses compétences et favoriser une rétroaction concrète de la part de son coach accompagnateur.



L'attestation de compétence

La formation théorique en ligne

La formation pratique en entreprise

Les modalités administratives

Le mécanisme d'octroi de subventions et crédits d'impôt

La formation pratique en entreprise

La formation pratique en milieu de travail fait partie du plan de formation visant l'obtention d'une attestation de compétence par un établissement d'enseignement.

Les paramètres

L'accompagnement par un service aux entreprises (SAE)

Un total de 7 heures sur les 70 heures de formation pratique doit être réservé à l'accompagnement du superviseur par un intervenant de l'établissement d'enseignement, soit le service aux entreprises (SAE) d'un établissement de formation professionnelle ou technique (collégiale) avec lequel l'entente de stage a été signée.

Le personnel enseignant du service aux entreprises (SAE) est spécialisé dans l'approche de formation pratique en milieu de travail et accompagnera le superviseur dans son parcours de formation dans le but de lui permettre de le soutenir et de certifier l'atteinte des compétences visées par le programme de formation. C'est lui qui effectue, en fin de parcours de formation, le bilan en fin de parcours de formation exigé pour l'émission de l'attestation de réussite du superviseur.



L'attestation de
compétence

La formation
théorique en ligne

La formation
pratique en
entreprise

Les modalités
administratives

Le mécanisme
d'octroi de
subventions et
crédits d'impôt

Les modalités administratives

Le processus

L'entreprise souhaitant bénéficier de la formation doit communiquer avec un service aux entreprises (SAE) d'un établissement de formation professionnelle ou technique (collégial) afin de procéder à l'achat de la clé d'accès à la formation théorique en ligne et mettre en place le plan de formation pratique, selon le métier concerné par le stagiaire qui sera sous la supervision du superviseur en formation.

Une fois l'entente de formation convenue avec le service aux entreprises (SAE), l'entreprise pourra accéder à l'espace de formation en ligne pour inscrire le superviseur à former. Les modalités de planification de la formation théorique et pratique sont à la discrétion de chaque SAE qui établira, selon les besoins du milieu de stage, le calendrier des rencontres/entrevues et la séquence de formation théorique et pratique la mieux adaptée.

Le coût

Le service aux entreprises (SAE) avec lequel l'entreprise signe une entente est responsable de la facturation de la formation et de la distribution des clés d'accès à la formation théorique en ligne.

Le coût total de la formation conduisant à l'obtention de l'attestation de compétences en supervision de stagiaires en milieu de travail est de 775,00 \$ (plus taxes applicables), incluant les 20 heures de formation théorique en ligne et les 7 heures de coaching par un professionnel de l'enseignement spécialisé dans l'approche pratique en milieu de travail du SAE sélectionné par l'entreprise.



L'attestation de compétence

La formation théorique en ligne

La formation pratique en entreprise

Les modalités administratives

Le mécanisme d'octroi de subventions et crédits d'impôt

Le mécanisme d'octroi de subventions et crédits d'impôt

Subvention (PIAS) ▼

Le **programme incitatif pour l'accueil de stagiaires (PIAS)** s'adresse aux entreprises qui souhaitent accueillir des stagiaires en leur permettant d'être mieux outillées pour suivre leur réussite dans l'acquisition et le développement de compétences en milieu de travail.

Les employeurs présentant un dossier admissible peuvent recevoir :

- **Pour les stages de mise en œuvre :**
 - 3 000\$ par superviseur peu importe le nombre d'heures.
- **Pour les stages de développement de compétences :**
 - 3 000\$ par superviseur pour moins de 300 heures de stage ;
 - 4 000\$ par superviseur pour 300 à 540 heures de stage ;
 - 5 000\$ par superviseur pour 540 heures et plus de stage.

Pour recevoir une subvention, l'entreprise doit :

- Avoir signé une entente avec un établissement d'enseignement reconnu par le MEES dans laquelle elle s'engage à accueillir un ou des stagiaires ;
 - Les élèves reçus en stage ne doivent pas être déjà employés de l'entreprise.
- Faire former le personnel qui supervisera les stagiaires.

Notez que la **formation des superviseurs de stage doit avoir commencé avant l'arrivée des stagiaires** dans votre entreprise.

Pour avoir plus d'informations ou pour déposer une demande :

https://www.cpmg.gouv.qc.ca/grands-dossiers/fonds/accueil_stagiaire.asp

Crédits d'impôts ▶



L'attestation de compétence

La formation théorique en ligne

La formation pratique en entreprise

Les modalités administratives

Le mécanisme d'octroi de subventions et crédits d'impôt

Le mécanisme d'octroi de subventions et crédits d'impôt

Subvention (PIAS) ▶

Crédits d'impôts ▼

Définition

Une société admissible qui, dans l'année d'imposition, a engagé des dépenses admissibles relativement à un stagiaire ayant effectué un stage de formation admissible au sein d'une entreprise qu'elle exploite au Québec peut, à certaines conditions, demander le crédit d'impôt pour stage en milieu de travail si :

- Ce stagiaire était un étudiant inscrit à temps plein à un programme d'enseignement secondaire, collégial ou universitaire de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle ou à un programme prescrit, offert par un établissement d'enseignement reconnu;
- Elle prévoit la réalisation d'un ou de plusieurs stages d'une durée totale d'au moins 140 heures.

Taux admissible

- 24 % les deux premières années;
- 40 % à partir de la 3^e année

Cependant, selon le Plan économique du Québec (budget 2018-2019) dans le cas d'une région éloignée* le taux de crédit d'impôt remboursable est de 32 % et puis de 50 % à partir de la 3^e année pour toute personne immigrante, handicapée, autochtones ou effectuant un stage dans une région ressource éloignée.

** Sont comprises les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord du Québec et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les MRC d'Antoine Labelle, de la Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac et de Mékinac ainsi que l'agglomération de La Tuque.*



Le programme

En formation professionnelle (FP) – DEP, ASP et AEP

Le programme de formation Supervision de stagiaires en milieu de travail prépare à l'exercice de la fonction de superviseure ou superviseur de stagiaires en milieu de travail.

Conformément aux buts généraux de la formation professionnelle, le programme de formation Supervision de stagiaires en milieu de travail vise à :

- Rendre la personne efficace dans l'exercice de sa fonction;
- Favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle;
- Favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement de savoirs professionnels;
- Assurer la mobilité professionnelle de la personne.

Le programme de formation Supervision de stagiaires en milieu de travail vise à développer les attitudes et comportements suivants jugés indispensables à l'exercice de la fonction par les milieux de l'éducation et du travail :

- Déployer les moyens nécessaires pour favoriser la réussite du stage.
- Démontrer des comportements exemplaires.
- Favoriser le développement d'une culture de formation dans l'entreprise.

Vous pouvez consulter le programme de formation complet en cliquant ici :



[ProgrammeFormation-SupervisionStagiaires_FP.pdf](#)

Annexe 1 - Tableau d'harmonisation – Supervision de stagiaires en milieu de travail

	NORME PROFESSIONNELLE COMPAGNON		SUPERVISION DE STAGIAIRES EN MILIEU DE TRAVAIL
	Énoncés de compétences		Énoncés de compétences
		1	Analyser la fonction de supervision et son contexte d'application
2	Planifier et organiser la mise en œuvre du plan d'apprentissage	2	Planifier des activités d'apprentissage et d'évaluation
1	Évaluer les compétences maîtrisées et les besoins d'apprentissage	3	Déterminer les besoins d'apprentissage des stagiaires
3	Transmettre les compétences liées à un métier	4	Favoriser l'intégration de savoirs et le développement des compétences des stagiaires
4	Soutenir l'apprenti ou l'apprentie dans sa pratique et suivre sa progression		
5	Évaluer les compétences	5	Évaluer la progression des apprentissages des stagiaires
6	Interagir en milieu de travail		Pris en compte dans les compétences 1 à 5



Vous êtes une
entreprise

Vous êtes un SAE

Vous êtes une entreprise

Pour avoir accès à la formation complète de **Supervision de stagiaires en milieu de travail**, vous devez communiquer avec le service aux entreprises (SAE) d'un établissement de formation professionnelle ou technique (collégiale) qui vous accompagnera dans l'ensemble du processus.

Veillez choisir un service aux entreprises (SAE) selon le type de programme suivi par vos stagiaires :

Formation professionnelle

